

Des négociations très attendues sur la QVCT s'ouvrent au ministère de la Justice

Marie Malaterre

Au sein de l'institution judiciaire, le passif est très lourd en matière de souffrance au travail. Encore ces dernières semaines, les greffiers ont exprimé leur colère et réclamé une amélioration de leur statut. Autre fait marquant, la tribune parue dans *Le Monde* en novembre 2021 et signée par 3 000 magistrats et une centaine de greffiers, dénonçant notamment *“une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre”*.

Pour rappel, dans le prolongement de cette tribune, véritable appel au secours des magistrats et greffiers quant à la dégradation de leurs conditions de travail, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du ministère de la Justice avait demandé, le 25 janvier 2022, qu'une expertise soit menée par un expert agréé sur la situation de risque grave existant au sein de la direction des services judiciaires. Une première demande d'expertise qui avait été rejetée.

Face à ce refus, plusieurs organisations syndicales et membres du CHSCT avaient saisi le tribunal administratif de Paris au fond et en référé pour demander l'annulation de ces décisions de refus de la demande d'expertise, en référé dans l'attente de cette éventuelle annulation, la suspension de ces décisions, l'injonction au ministère d'accepter la demande d'expertise pour risque grave et le choix de l'expert désigné par le CHSCT.

Le tribunal administratif avait rejeté la demande d'expertise au motif qu'il n'y avait pas urgence. Une analyse difficile à partager pour les syndicats, qui mettaient en avant les trop nombreux incidents survenus au cours des derniers mois. Une fois ajoutés à cela les constats issus des “États généraux de la justice” concernant l'état de *“délabrement avancé”* dans lequel se trouve l'institution et la *“perte de sens”* des professionnels, il y avait effectivement urgence à agir.

“Du concret et de la transversalité”

C'est dans ce contexte que le ministère de la Justice et les organisations syndicales vont donc se mettre autour de la table afin de négocier sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Un sujet sur lequel Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, a affirmé attendre *“du concret et de la transversalité”* et, a-t-il ajouté, *“je sais compter pour cela sur l'ensemble des contributeurs : organisations syndicales, administrations centrales et professionnels de terrain”*.

Une négociation qui promet, par ailleurs, d'aborder un champ très large de sujets : conditions de travail au quotidien, prévention des risques professionnels, organisation du travail, management et expression des agents, accompagnement des agents par les ressources humaines ou encore numérique et valorisation des missions et des métiers.

10 000 créations de postes d'ici 2027

“Nous insistons sur le fait que la négociation s'ouvre en vue d'un accord-cadre qualité de vie ET conditions de travail. Nous sommes satisfaits du champ de négociation qui a été décidé, souligne Sarah Pibarot, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature. Nous restons vigilants sur ce qu'il en ressortira. Une réflexion en profondeur sur le travail et son organisation est nécessaire et même urgente.” Et la magistrate de rappeler les conditions de travail extrêmement dégradées au ministère de la Justice, avec des agents en souffrance et des accidents du travail qui se multiplient.

À noter également que l'accord-cadre fera l'objet d'évaluations régulières et de réajustements si nécessaire. Face à cette crise globale, le ministère de la Justice a par ailleurs promis la création de 10 000 postes d'ici 2027, dont 1 500 de magistrats. Il s'est également engagé à recruter 1 500 greffiers supplémentaires d'ici 2027 et quelques centaines d'*“attachés de justice”*.